

Chronique

Sur les châtiments corporels

Les problèmes de correction ne concernent pas seulement les correcteurs qui chassent les *errata* et les *corrigenda* dans les épreuves qui sortent des rotatives imprimant les journaux ou les livres.

La maxime française : « Qui aime bien châtie bien » est traduite du latin : « Qui bene amat, bene castigat. » Sur *castigare*, voir *infra*.

L'éducation des enfants a toujours réservé une bonne place à leur correction (l'adolescent est plus difficile à punir, il peut se défendre), comme la domestication ou le dressage des animaux : corriger c'est amender, amener le corrigé à ne plus fauter. Corriger un enfant, le sien ou un élève, fait partie des actions courantes, même si aujourd'hui, au début de cette année – le 26 janvier précisément – le Conseil Constitutionnel, saisi par des sénateurs, a considéré que l'amendement introduit dans la loi « Égalité et citoyenneté » votée le 22 décembre 2016 et qui interdisait, à propos de l'autorité parentale, « tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles » était sans rapport avec la loi et a censuré cette disposition.

Corriger un enfant, si c'est autrement qu'en paroles est un acte violent. Le verbe provient du latin *corrigō*, -is, -ere, *corrēxi*, *corrēctum*, composé du préverbe *cum* (indique le procès arrivant à son terme) et de *rego* « diriger en droite ligne » (la racine *reg- indique un mouvement en droite ligne, voir en grec ὀρέγω (*oregō*) « étendre »); ce composé indique la correction en ligne verticale : *corrigo* c'est redresser, au sens propre et souvent au sens figuré. Le nom d'agent *correcteur* est directement issu du nom d'agent latin *corrector*, au sens concret ; le nom d'action *correction*, provenant du nom d'action latin *correctio*, -ōnis, fém., a le sens propre ou figuré. Une maison de correction était aussi appelée maison de redressement.

Toutes sortes de mots servent à exprimer ce châtiment. Infliger une correction, c'est-à-dire un redressement – ce qui est « remettre droit », dérivé du verbe latin populaire *directiare*, dérivé de l'adjectif *directus*, -a, -um « droit » avec le préfixe re- indiquant le retour à une position d'origine -, infliger un châtiment – dérivé du verbe latin *castigō*, -āre, « châtier », à l'origine « rappeler aux règles, instruire », dérivé de l'adjectif *castus*, -a, -um « conforme aux règles » -, infliger une punition – nom d'action continuant le latin *punitio*, même sens, du verbe *puniō*, dérivé, sans qu'on sache exactement le processus, de *poena*, -ae,

fém., transcrit, comme souvent les termes juridiques, du grec ποίνα (ionien-attique ποίνη, cf. français *peine*) - , cela se dit avec divers mots, de diverses tonalités.

Signalons ici seulement, sans vouloir nous attarder sur tous, les synonymes indiquant ces ...mauvais traitements, en consultant sur internet le *Dictionnaire Électronique des Synonymes* (DES), s.u. raclée : attrapade, mot familier qui n'apparaît pas avant 1936, chez Léon Daudet, pour les mots peu aimables que les députés adressent à leurs adversaires (cf. *TLF s.u.*), synonyme d'attrapage, attesté depuis la fin du XIX^{ème} siècle, dérivé du verbe attraper, pris dans le sens de s'en prendre à quelqu'un. Ces deux mots semblent réservés à l'empoignade verbale.

L'aubade ne signifie rossée que par ironie, puisqu'elle est au sens propre un chant ou un spectacle donné (à l'origine à l'aube) en l'honneur de quelqu'un. La plupart des synonymes désignent seulement des coups sans qu'il y ait inclus le sème de la punition, du châtement, de la sanction : bastonnade, broyée, danse, déculottée, dégelée, dérouillée, frottée, peignée, pile, piquette, ratatouille, rossée, rouste, tannée, torgnole, tournée, trempe, autant de termes souvent familiers, parfois populaires et même argotiques ; je mets à part branlée, qui apparaît dans *Mort à crédit*, au sens de nom d'action du verbe branler au sens de *masturber*, selon le *TLF s.u.* *branler* et *branlée*, alors que dans l'usage, le mot désigne, nous semble-t-il, une raclée, désignant l'action de secouer, sens ici ignoré du *TLF s.u.* *branlée*.

Le châtement individuel était infligé (employons prudemment le passé) la plupart du temps au moyen de la gifle (anciennement *giffe* « joue », mot apparaissant au XIII^{ème} siècle en picard et en wallon, provenant du francique, altéré en *gifle* « coup sur la joue » qui a supplanté *soufflet*, qui avait peut-être provoqué l'altération de la forme), pour laquelle l'exécuteur emploie sa propre main, ou bien de la fessée, volée, pour laquelle la main suffit à moins qu'on n'utilise un instrument, le fouet.

Le fouet, avec le suffixe *-et* de diminutif est un petit *fou*, c'est-à-dire un petit bout de hêtre (mot germanique qui a éliminé le mot provenant du latin *fāgus*, *-i*, fém., cf. grec commun φᾱγός, *-oũ* (ionien-attique φηγός, *-oũ*), fém., signifiant chêne – le hêtre n'existant pas en Grèce. L'adjectif dérivé latin, substantivé *fāgīnā* a fourni le français *faîne*, fruit du hêtre, et les toponymes en *fage*, *faye*, *faie* sont nombreux (par exemple, entre tant d'autres, La *Fage*-Montivernoux, commune de l'Aubrac, en Lozère, *Fayet*, commune de l'Aisne ou Le *Fayet*, commune de Haute-Savoie, le bois de *la Faie* à Sagonne, dans le Cher, etc. Le nom de *Lafayette* est aussi un ancien toponyme).

Synonyme fréquent de fouet, le martinet (attesté en ce sens depuis le XVIIIème siècle) pose problème ; c'est le nom de l'oiseau (plutôt que le nom d'un outil ainsi nommé), le martinet noir (*apus apus*) qui paraît avoir servi de métaphore pour désigner le fouet, garni de lanières de cuir. On pense que c'est la forme du corps de l'oiseau en vol, les pattes étant repliées sous le ventre, qui explique cet emploi du mot. Mais, me semble-t-il, on peut plutôt supposer que c'est le son fait par le fouet quand il s'abat qui évoque l'oiseau quand il s'envole. Cependant les rapports entre le marteau, le nom Martin, le martinet, nom d'un outil, et l'oiseau nommé martinet, ne sont pas clairs (Cf. le *TLF* et le Robert, *Dictionnaire historique de la langue française, s.u. martinet*).

Avec le temps, les mots ont souvent peine à conserver dans les mémoires leur sens premier, et si les réalités qu'ils évoquent s'effacent, les mots sont peu à peu vidés : un jour le martinet au sens de fouet ne sera plus compris (on peut rêver).